

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 octobre 1968

La séance est ouverte à onze heures.

[Français]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION VISANT LES QUALITÉS DES ÉLECTEURS ET DES CANDIDATS

M. Gérard Laprise (Abitibi) demande à présenter le bill n° C-117 intitulé «Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Qualités requises des votants et des candidats)».

Des voix: Expliquez-vous!

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de modifier la loi électorale du Canada, de sorte que seuls les citoyens canadiens pourront être électeurs ou candidats aux élections.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION SUR LES PRÊTS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture, car je voudrais renouveler la demande que je lui ai faite hier soir. Voudrait-il présenter comme premier article ou l'un des premiers articles des travaux d'aujourd'hui le bill sur les prêts aux améliorations agricoles si la Chambre consent à adopter un ordre visant à mettre aux voix au bout d'une heure, toutes les questions nécessaires pour terminer toutes les étapes de la mesure? Il se peut que les membres du Crédit social qui se sont opposés à cette idée hier soir soient maintenant prêts à l'accepter.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, des députés qui sont absents en ce moment ont été avisés hier que le projet de loi sur l'agriculture ne serait pas débattu aujourd'hui. Ces députés veulent prendre part au débat, et je pense qu'il faut reconnaître que des représentants des deux côtés de la Chambre désiraient y participer. Toutefois, monsieur l'Orateur, je proposerais aux leaders des partis d'opposition à la

Chambre de mettre en délibération mardi les bills agricoles, à la place du bill des Postes que nous devons étudier. Nous aimerions faire adopter quelques-uns de ces bills et nous offrons de les examiner mardi prochain au lieu de la mesure sur les Postes, qui a été annoncée. Cela exigerait aussi quelques changements, mais si les leaders des partis d'opposition y consentaient, nous pourrions consacrer un jour de plus à l'examen de ces bills.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE—LES CONSULTATIONS PRÉALABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ed. Schreyer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien j'adresse ma question au ministre d'État de Port Arthur. A Radio-Canada hier soir le président de la Fraternité des Indiens du Manitoba a déclaré que la réorganisation du ministère des Affaires indiennes renforcera la centralisation à Ottawa, dissociera les programmes économiques et sociaux, et fera d'un biologiste le directeur du programme de développement communautaire. Le ministre peut-il garantir à la Chambre que lui-même ou ses fonctionnaires s'entretiendront avec ce porte-parole des Indiens et d'autres avant de procéder à cette réorganisation?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a pris note des instances des organismes indiens au sujet du programme de réorganisation et il a assuré ceux-ci que dans le cadre de son enquête sur tous les programmes sociaux, il étudiera toutes les demandes des organismes indiens et d'autres intéressés. De fait, le ministre avait fait cette déclaration à la Chambre la semaine dernière au sujet de la proposition des Indiens et des Esquimaux visant à l'établissement d'un nouvel organisme de développement.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au très honorable premier ministre. Peut-il nous dire si l'on songe à inscrire la question des pouvoirs constitutionnels, en ce qui touche aux Indiens, à l'ordre du jour d'une conférence constitutionnelle fédérale-provinciale, puisque cette question relève désormais du Parlement du Canada.